

# ASIE DU SUD-EST



UNHCR

RAPPORT GLOBAL 2013

Bangladesh  
Brunéi Darussalam  
Cambodge  
Indonésie  
Malaisie  
Myanmar  
Philippines  
République démocratique  
populaire lao  
Singapour  
Thaïlande  
Timor-Leste  
Viet Nam



Une dame très alerte pour ses 83 ans, déplacée par le typhon Haiyan, récupère des couvertures pour sa famille à Lilioan Barangay (Philippines).

HCR / M. ULLAH



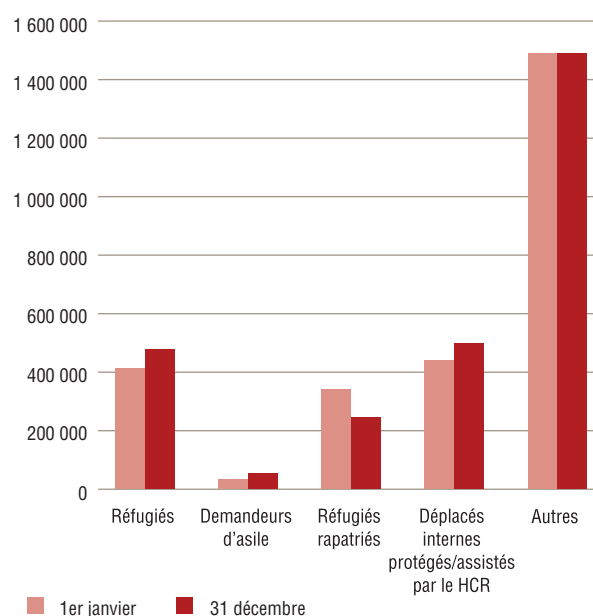
## Faits marquants

- Pour faire face à l'évolution de la situation au Myanmar et à ses répercussions sur la région, le HCR a collaboré avec les États et ses partenaires des Nations Unies sur des questions incluant la prestation de l'assistance humanitaire, les causes à l'origine des déplacements et les moyens de renforcer la protection des réfugiés. L'Organisation a fait campagne auprès des États de la région pour qu'ils accordent une protection temporaire et offrent des possibilités d'emploi.
- Le Haut Commissariat a travaillé en étroite liaison avec les membres du processus de Bali. Grâce à cette initiative, les États concernés ont mieux compris la complexité des mouvements de population mixtes et irréguliers et ont envisagé des dispositions multilatérales sensibles aux impératifs de la protection, en particulier dans le contexte des mouvements maritimes irréguliers.
- Les membres de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) ont identifié des bonnes pratiques pour enregistrer les naissances et réduire ou prévenir les cas d'apatridie, avec le plaidoyer et l'assistance technique du HCR.



- Les acteurs de la société civile et un éventail d'autres acteurs, comme les commissions nationales des droits de l'homme, ont travaillé de plus près avec le HCR sur les échanges d'informations et de stratégies, afin de promouvoir des solutions de remplacement à la détention, l'accès aux structures d'incarcération et l'amélioration des conditions de vie des personnes vivant dans les centres de rétention des immigrants.
- Des pays clés dans la région ont été mieux préparés pour répondre aux besoins des enfants, particulièrement ceux qui n'étaient pas accompagnés et étaient entrés de façon irrégulière dans la région.
- Le HCR a encouragé les États dans la région à répondre aux besoins spécifiques des femmes et à aborder les problèmes relatifs à la violence sexuelle et sexiste, avec des approches fondées sur les droits de l'homme et basées sur la communauté, spécialement pour les victimes de la traite.

## Personnes relevant de la compétence du HCR Asie du Sud-Est | 2013



## Environnement opérationnel

L'espace de protection disponible dans la région a été fragile et imprévisible en raison d'un manque de cadres juridiques nationaux pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les apatrides dans la plupart des pays d'Asie du Sud-Est. De plus, certains États ont introduit des politiques de plus en plus restrictives, comme le refus de débarquement sûr ou l'accès à l'aéroport, ce qui a rétréci l'espace de protection et l'accès à l'asile. On a également constaté une augmentation des renvois en mer et des cas de refoulement.

À peine trois États de la sous-région étaient parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et un seul a signé la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.

Un volet majeur du travail du HCR a donc été d'élargir l'espace de protection pour tous les groupes relevant de sa compétence et de faire campagne auprès des États d'Asie du Sud-Est pour établir des cadres juridiques opérants afin de réguler la protection des réfugiés et des apatrides. Un nombre important et qui ne cesse de grandir de réfugiés et demandeurs d'asile dans la région résidait en milieu urbain. Dans certains États qui les considéraient comme des migrants clandestins, les réfugiés et demandeurs d'asile urbains risquaient donc la détention, l'expulsion, le refoulement et d'autres menaces graves pour leur protection. En outre, étant dépourvus de documents juridiques, ils ne pouvaient avoir accès au marché du travail et aux services essentiels, notamment les soins de santé et l'éducation.

Le conflit intercommunautaire dans l'État de Rakhine au Myanmar a forcé un nombre croissant de réfugiés à se rendre ou transiter dans plusieurs pays de la région, y compris clandestinement dans des embarcations de fortune. Des femmes et des enfants toujours plus nombreux ont risqué leur vie de cette manière et ils étaient exposés à des risques particuliers d'exploitation, de maltraitance, de violence et de traite. De ce fait et en raison d'autres facteurs, les réseaux de trafic de migrants et de traite de personnes se sont étendus dans la région, tandis que les mouvements maritimes irréguliers et les pertes de vies humaines en mer se multipliaient.

## Réalisations et impact

Le Bureau régional du HCR à Bangkok a poursuivi sa participation aux deux mécanismes de l'ANASE relatifs aux droits de l'homme : la Commission intergouvernementale sur les droits de l'homme (AICHR) et la Commission pour la promotion et la protection des droits des femmes et des enfants (ACWC). Le HCR a informé les représentants de l'AICHR de questions relatives à la détention, la traite et l'apatridie et, en août 2013, il a organisé

conjointement avec l'ACWC un atelier régional intitulé « Promouvoir les droits des femmes et des enfants de l'ANASE ».

L'Organisation a continué de suivre l'élaboration de la convention juridiquement contraignante de l'ANASE contre la traite des personnes et d'un plan régional de lutte contre la traite des personnes. À Manille, en novembre 2013, le Haut Commissariat a contribué au processus en participant à l'atelier régional de l'AICHR sur l'approche fondée sur les droits de l'homme pour lutter contre la traite des personnes, spécialement des femmes et des enfants.

Le HCR a organisé une série d'ateliers sur l'apatridie, la citoyenneté et l'enregistrement des naissances en Malaisie, au Myanmar et au Viet Nam. Ces événements ont assuré une assistance technique pour l'adhésion à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et ont permis de former des fonctionnaires publics, des membres de la société civile et des collaborateurs du HCR sur l'enregistrement et les documents d'état civil. Dans certaines populations, les cas d'apatridie ont reculé, par exemple chez les anciens réfugiés cambodgiens qui ont reçu la nationalité vietnamienne.

Pour répondre à la situation dans l'État de Rakhine, au Myanmar, et faire face à l'exode de réfugiés en résultant, le HCR a consulté les pays touchés et les institutions des Nations Unies concernées sur des solutions possibles. Ensemble, ils ont élaboré une stratégie afin d'assurer une aide humanitaire dans l'État de Rakhine, s'attaquer aux causes à l'origine des mouvements et appliquer des garanties de protection pour les réfugiés par le truchement d'une protection temporaire.

L'Organisation a continué de promouvoir et de mettre en œuvre des interventions globales et sensibles aux impératifs de la protection pour répondre aux mouvements irréguliers de populations et aux migrations mixtes au travers de la coopération régionale. En mars 2013, le Gouvernement indonésien et le HCR ont organisé ensemble une table ronde régionale sur les mouvements irréguliers en mer dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui a souligné la nécessité d'une solution holistique d'envergure qui s'attaque aux causes des migrations irrégulières. Souhaitant appliquer les recommandations formulées par la table ronde, le HCR a par la suite consulté des États de la région sur le recensement et l'harmonisation des procédures de débarquement et les normes juridiques et de sécurité.

À Jakarta, le Gouvernement de la République de l'Indonésie a organisé une Conférence spéciale sur les mouvements irréguliers de personnes, à laquelle ont participé des ministres et des représentants de haut niveau des pays d'origine, de transit et de destination.

Les interventions du HCR à la Conférence ont aidé à garantir l'intégration dans le document final, appelé Déclaration de Jakarta, d'une approche régionale sensible aux impératifs de la protection, qui reconnaît l'importance du partage de la charge et la responsabilité collective.

Le HCR a continué d'encourager les États à adopter des solutions de remplacement aux centres de rétention pour immigrants ou, lorsque ce n'est pas possible, d'améliorer les conditions de détention. Dans le cadre d'un dialogue permanent, en novembre 2013, le HCR, le Réseau des droits des réfugiés d'Asie et du Pacifique, et la Coalition internationale sur la détention ont organisé conjointement une consultation régionale sur la rétention des immigrés pour l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est. De bonnes pratiques ont émergé dans certains pays, comme la libération dans des centres communautaires en Indonésie et des foyers pour femmes et enfants en Thaïlande.

Des directives régionales pour répondre aux besoins et aux droits des enfants séparés ou non accompagnés ont été préparées sur la base de la recherche commanditée par le HCR qui a répertorié et analysé la situation de protection de ces enfants dans les pays clés de l'Asie du Sud-Est, y compris par le biais de consultations régionales.

En novembre 2013, la Plateforme de gestion des situations d'urgence en Asie et dans le Pacifique, coordonnée par l'eCentre du HCR à Tokyo, a organisé un forum sur la réponse humanitaire en milieu urbain en Malaisie. Ce forum a permis au HCR et à différentes parties prenantes relevant des institutions gouvernementales et de la société civile de débattre des enjeux de la réponse aux urgences en milieu urbain, de partager les enseignements et d'identifier les domaines de collaboration future.

## Contraintes

En Asie du Sud-Est, où les mouvements migratoires mixtes prédominent, plusieurs États ont eu recours à la détention, aux contrôles aux frontières et à des politiques restrictives pour gérer les migrations irrégulières et garantir la sécurité nationale. Il a été jugé que ces méthodes étaient appliquées au détriment de la protection internationale. Le manque de cadres juridiques nationaux pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les apatrides dans la région a posé de graves difficultés au HCR dans ses tentatives ayant pour objet de préserver et d'étendre l'espace de protection et d'asile.

Les réfugiés en Asie du Sud-Est ont souvent été considérés comme des migrants clandestins et détenus en vertu de lois sur l'immigration. La poursuite du recours aux centres de rétention de migrants pour y détenir des demandeurs d'asile et des réfugiés, y compris des enfants, des femmes et d'autres personnes vulnérables à l'exploitation et à la maltraitance, a constitué un obstacle majeur, particulièrement puisque

la détention automatique des individus interceptés ou arrivés irrégulièrement par bateau a augmenté. Comme par le passé, le HCR a eu un accès limité aux personnes détenues dans ces structures, en particulier dans les aéroports et les ports. De plus, un manque de documents juridiques a empêché les personnes relevant de la compétence du Haut Commissariat d'avoir accès au marché du travail et aux services essentiels, notamment les soins de santé et l'éducation.

## Opérations

Les opérations du HCR au Myanmar et aux Philippines font l'objet de chapitres distincts.

Dans les camps au **Bangladesh**, le Gouvernement a autorisé les enfants à avoir accès à l'enseignement secondaire. Il a également permis la présence permanente d'officiers de police féminins pour améliorer la sécurité des femmes et des filles ainsi que des améliorations de plusieurs installations, notamment des abris semi-permanents et des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. En outre, le HCR et le Gouvernement ont réalisé une vérification conjointe de la population des camps et préparaient une base de données commune, ce qui devrait aboutir à une amélioration de l'assistance et des services dans les camps.

Le Gouvernement a aussi annoncé une nouvelle « stratégie nationale sur les réfugiés originaires du Myanmar et les ressortissants du Myanmar », qui met l'accent sur la sécurité aux frontières et le maintien de l'ordre public, mais qui reconnaît aussi la situation humanitaire difficile de la population rohingya. Point important, la stratégie a demandé de « dresser la liste » de la population rohingya non enregistrée, que le Gouvernement estime entre 300 000 et 500 000 personnes.

La présence du HCR en **Indonésie** s'est étendue à Makassar, Medan, Surabaya, Pontianak, Kupang et Tanjung Pinang. L'Organisation a ainsi été à même de mieux surveiller et traiter la situation de la protection ainsi que les mouvements maritimes irréguliers s'y rapportant dans le vaste archipel. En outre, l'accès des demandeurs d'asile à la détermination du statut de réfugié s'est élargi, le HCR ayant étoffé sa capacité à assurer cette procédure.

Le travail pour consolider le programme de renforcement des capacités a permis une participation plus active des homologues gouvernementaux. La coopération avec la Direction générale de l'immigration s'est poursuivie avec l'organisation de plusieurs activités de formation et elle a permis au HCR d'avoir accès régulièrement à toutes les personnes relevant de sa compétence, y compris celles détenues dans les centres de rétention des immigrants.

En **Malaisie**, le Haut Commissariat a continué de se charger de l'enregistrement et de la détermination du statut de réfugié ainsi que de la délivrance de

documents d'identité relatifs aux réfugiés. Ces activités ont réduit le risque pour ces individus d'être arrêtés et détenus. Le HCR a placé davantage l'accent sur les activités d'autonomie et d'autosuffisance. Il a rencontré des fonctionnaires à tous les niveaux, y compris au Ministère de l'intérieur, pour plaider en faveur des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Compte tenu de la diversité des réfugiés, le HCR en Malaisie a maintenu un dialogue régulier avec cette population, moyennant des entretiens individuels, des évaluations des ménages et des rencontres par groupes d'intérêt.

En **Thaïlande**, la phase pilote d'une évaluation destinée à connaître les projets à long terme des réfugiés originaires du Myanmar s'est achevée pour les résidents de l'un des neuf camps temporaires. La deuxième phase du profilage, qui couvrira les camps restants, a commencé vers la fin de l'année. Par ailleurs, les naissances des enfants ayant vu le jour avant l'adoption de la nouvelle loi sur l'enregistrement à l'état civil ont été transcrites, grâce à une vaste campagne de plaidoyer menée avec le Gouvernement royal thaïlandais.

Alors que les négociations de paix se sont poursuivies au Myanmar entre le Gouvernement et les parties non étatiques, les bureaux du HCR au Myanmar et en Thaïlande ont renforcé la coordination des programmes.

Au **Viet Nam**, fin 2013, la plupart des personnes précédemment enregistrées comme réfugiées originaires du Cambodge et qui avaient par la suite perdu la nationalité cambodgienne ont été naturalisées. Il ne reste plus que quelques dossiers de ce groupe à traiter en vue de la naturalisation. Des femmes qui avaient perdu leur nationalité vietnamienne à la suite de leur mariage avec des étrangers ont également retrouvé leur citoyenneté vietnamienne. Pour aider ces femmes, des clubs consultatifs supplémentaires ont été créés dans cinq provinces pour renseigner sur les lois et les politiques en matière de nationalité. À la fin de l'année, il existait 51 clubs de ce type dans 13 provinces.

Les États membres de l'ANASE ont régulièrement mis en commun les bonnes pratiques, les expériences et les difficultés rencontrées pour prévenir et réduire les cas d'apatridie et protéger les apatrides par le biais de forums tels que l'AICHR et l'ACWC.

Parallèlement, au **Cambodge** et au **Timor-Leste**, le Haut Commissariat a continué de soutenir le renforcement des capacités du personnel gouvernemental responsable des questions d'asile. Au Cambodge, les réfugiés et les demandeurs d'asile ont reçu une assistance pour renforcer durablement leur autosuffisance.

Le HCR a continué à suivre de près, par le truchement de son bureau régional, la situation de la protection au **Brunéi Darussalam**, en **République démocratique populaire lao** et à **Singapour**. Il a aussi assuré la détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile récemment arrivés et a travaillé avec les pouvoirs publics de ces pays pour trouver des solutions au bénéfice des réfugiés.

Tout en jouant son rôle opérationnel et de coordination des ressources dans la sous-région, le **Bureau régional du HCR pour l'Asie du Sud-Est** a continué de prôner la mise en œuvre d'approches régionales sensibles aux impératifs de la protection de la part d'institutions telles que l'ANASE et de groupements comme le processus de Bali, au nom des demandeurs d'asile, des réfugiés et des apatrides, en mettant tout particulièrement l'accent sur les droits des femmes et des enfants. Il a également collaboré avec les structures de la société civile sur des questions apparentées, par exemple le Réseau des droits des réfugiés d'Asie et du Pacifique.

## | Informations financières |

Les besoins financiers initiaux du HCR pour 2013 en Asie du Sud-Est de 102,3 millions de dollars E.-U. étaient passés à 170,1 millions de dollars E.-U. à la fin de l'année. Cette hausse correspondait aux nouveaux besoins pour répondre à la situation dans les États de Rakhine et de Kachin au Myanmar, à un renforcement de la présence et de la capacité de protection du HCR au Myanmar et à la participation du Haut Commissariat à l'intervention d'urgence

interinstitutions après le typhon Haiyan aux Philippines.

Sur les 170 millions de dollars E.-U. requis, le financement disponible a permis des dépenses à hauteur de 86,7 millions de dollars E.-U., les opérations au Myanmar et aux Philippines représentant 54 pour cent de ce montant.

### Budget et dépenses en Asie du Sud-Est | dollars E.-U.

Opération		PILIER 1 Programmes pour les réfugiés			PILIER 2 Programmes pour les apatrides		PILIER 4 Projets pour les déplacés internes		Total
<b>Bangladesh</b>	Budget	13 353 311			94 490		0		<b>13 447 801</b>
	Dépenses	8 269 600			81 141		0		<b>8 350 741</b>
<b>Indonésie</b>	Budget	7 816 642			190 694		0		<b>8 007 336</b>
	Dépenses	4 407 422			138 961		0		<b>4 546 383</b>
<b>Malaisie</b>	Budget	17 010 811			563 362		0		<b>17 574 173</b>
	Dépenses	9 535 114			31 741		0		<b>9 566 855</b>
<b>Myanmar</b>	Budget	13 203 885			12 064 783		43 212 902		<b>68 481 570</b>
	Dépenses	0			5 073 772		24 218 950		<b>29 292 722</b>
<b>Philippines</b>	Budget	808 620			1 513 369		24 058 649		<b>26 380 638</b>
	Dépenses	733 755			949 800		15 653 957		<b>17 337 512</b>
<b>Thaïlande</b>	Budget	27 390 846			653 675		0		<b>28 044 521</b>
	Dépenses	13 238 102			361 526		0		<b>13 599 628</b>
<b>Thaïlande - Bureau régional<sup>1</sup></b>	Budget	7 257 368			216 856		0		<b>7 474 224</b>
	Dépenses	3 216 458			216 856		0		<b>3 433 313</b>
<b>Viet Nam</b>	Budget	90 500			551 492		0		<b>641 992</b>
	Dépenses	0			551 493		0		<b>551 493</b>
<b>Budget</b>		<b>86 931 983</b>			<b>15 848 721</b>		<b>67 271 552</b>		<b>170 052 256</b>
<b>Dépenses</b>		<b>39 400 451</b>			<b>7 405 290</b>		<b>39 872 907</b>		<b>86 678 648</b>

<sup>1</sup> Inclut les activités au Cambodge.

## Contributions volontaires pour l'Asie du Sud-Est | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
<b>ASIE DU SUD-EST - SOUS-RÉGION</b>					
Donateurs privés - Allemagne				264 901	<b>264 901</b>
Donateurs privés - Canada				52 798	<b>52 798</b>
Donateurs privés - Chine (Hong Kong RAS)				25 073	<b>25 073</b>
États-Unis d'Amérique				6 250 000	<b>6 250 000</b>
<b>ASIE DU SUD-EST - SOUS-RÉGION - Sous-total</b>				<b>6 592 772</b>	<b>6 592 772</b>
<b>BANGLADESH</b>					
Australie	630 000				<b>630 000</b>
Canada				292 113	<b>292 113</b>
Donateurs privés - Japon	67 506				<b>67 506</b>
Donateurs privés - Pays-Bas	650 784			11 043	<b>661 827</b>
États-Unis d'Amérique	1 613 087				<b>1 613 087</b>
Fonds central d'intervention d'urgence	300 424				<b>300 424</b>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	173 382				<b>173 382</b>
Japon				297 030	<b>297 030</b>
Union européenne	1 948 052				<b>1 948 052</b>
<b>BANGLADESH - Sous-total</b>				<b>600 186</b>	<b>5 983 421</b>
<b>INDONÉSIE</b>					
Australie	1 101 309				<b>1 101 309</b>
<b>INDONÉSIE - Sous-total</b>					<b>1 101 309</b>
<b>MALAISIE</b>					
Australie	1 802 652				<b>1 802 652</b>
Donateurs privés - Qatar				265 515	<b>265 515</b>
Programme des Nations Unies sur le VIH et le sida	100 000				<b>100 000</b>
<b>MALAISIE - Sous-total</b>				<b>265 515</b>	<b>2 168 167</b>
<b>MYANMAR</b>					
Allemagne			1 326 260		<b>1 326 260</b>
Arabie saoudite			1 883 735		<b>1 883 735</b>
Australie			2 478 145		<b>2 478 145</b>
Canada				1 458 206	<b>1 458 206</b>
Donateurs privés - États-Unis d'Amérique			296 460		<b>296 460</b>
Donateurs privés - Qatar			2 000 000		<b>2 000 000</b>
États-Unis d'Amérique				13 800 000	<b>13 800 000</b>
Fonds central d'intervention d'urgence			3 150 000		<b>3 150 000</b>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance		82 738			<b>82 738</b>
Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la consolidation de la paix		164 128			<b>164 128</b>
Japon		1 993 908	4 775 355		<b>6 769 263</b>
Programme des Nations Unies sur le VIH et le sida			40 000		<b>40 000</b>
République de Corée			245 377		<b>245 377</b>
Royaume-Uni			1 636 666	806 331	<b>2 442 997</b>
Suède				1 342 883	<b>1 342 883</b>
Suisse		158 730	158 730		<b>317 460</b>
Union européenne			6 975	3 252 477	<b>3 259 452</b>
<b>MYANMAR - Sous-total</b>		<b>2 399 504</b>	<b>17 997 703</b>	<b>20 659 896</b>	<b>41 057 104</b>

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
<b>PHILIPPINES</b>					
Allemagne			4 805 914		<b>4 805 914</b>
Bésil			150 000		<b>150 000</b>
Canada			194 742		<b>194 742</b>
Donateurs privés - Allemagne			675 705		<b>675 705</b>
Donateurs privés - Australie			603 884		<b>603 884</b>
Donateurs privés - Canada			69 915		<b>69 915</b>
Donateurs privés - Chine (Hong Kong RAS)			154 310		<b>154 310</b>
Donateurs privés - Espagne			304 635		<b>304 635</b>
Donateurs privés - États-Unis d'Amérique			850 331		<b>850 331</b>
Donateurs privés - France			34 258		<b>34 258</b>
Donateurs privés - Grèce			14 341		<b>14 341</b>
Donateurs privés - Italie			156 799		<b>156 799</b>
Donateurs privés - Japon			249 996		<b>249 996</b>
Donateurs privés - Koweït			47 383		<b>47 383</b>
Donateurs privés - Philippines			5 252		<b>5 252</b>
Donateurs privés - République de Corée			47 379		<b>47 379</b>
Donateurs privés - Royaume-Uni			138 943		<b>138 943</b>
Donateurs privés - Suède			1 105 619		<b>1 105 619</b>
Donateurs privés - Suisse			79 604		<b>79 604</b>
Donateurs privés - Thaïlande			13 764		<b>13 764</b>
Espagne			51 102		<b>51 102</b>
Fonds central d'intervention d'urgence			4 452 376		<b>4 452 376</b>
Japon			2 000 000		<b>2 000 000</b>
Norvège			975 638		<b>975 638</b>
République de Corée			200 000		<b>200 000</b>
Royaume-Uni			396 276		<b>396 276</b>
<b>PHILIPPINES - Sous-total</b>			<b>17 778 166</b>		<b>17 778 166</b>
<b>THAÏLANDE</b>					
Arabie saoudite	200 019				<b>200 019</b>
Australie	153 776				<b>153 776</b>
Donateurs privés - Thaïlande	3 601 103			659 578	<b>4 260 681</b>
Japon				792 079	<b>792 079</b>
Luxembourg	259 740				<b>259 740</b>
Suisse				323 974	<b>323 974</b>
Union européenne	590 796				<b>590 796</b>
<b>THAÏLANDE - Sous-total</b>			<b>4 805 434</b>	<b>1 775 632</b>	<b>6 581 066</b>
<b>THAÏLANDE - BUREAU RÉGIONAL</b>					
Programme des Nations Unies sur le VIH et le sida	180 375				<b>180 375</b>
<b>THAÏLANDE - BUREAU RÉGIONAL - Sous-total</b>			<b>180 375</b>		<b>180 375</b>
<b>VIET NAM</b>					
Viet Nam				180 000	<b>180 000</b>
<b>VIET NAM - Sous-total</b>				<b>180 000</b>	<b>180 000</b>
<b>Total</b>		<b>13 373 005</b>	<b>2 399 504</b>	<b>35 775 869</b>	<b>30 074 001</b>
					<b>81 622 380</b>

Note: Inclut les coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat".